

Les conditions générales suivantes fixent les relations commerciales entre alphazoom Sàrl (ci-après nommée « alphazoom ») et le client. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations de service et produits fournis par alphazoom.

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) se fondent sur le droit suisse et leur champ d'application est la Suisse, dans la mesure où les parties en admettent expressément ou tacitement l'application. Pour être valable, toute modification ou convention annexe doit être confirmée par écrit par alphazoom. Les CGV font partie intégrante du contrat et sont indéfiniment valables, tant que les parties ne les modifient pas en adoptant un accord écrit. Pour le surplus, les dispositions du CO en matière de contrat de vente (art. 184 ss. CO), ainsi que les autres lois et ordonnances de droit suisse sont applicables.

2. PRESTATIONS

alphazoom réalise et produit pour le compte de ses clients des films d'entreprise (films institutionnels, films produit/service, films de formation, films événementiels), ou tout autre film destiné à promouvoir l'image du client. Ces prestations et tous les éléments qui composent le film (musique, voix-off, textes) sont désignés comme « matériel audiovisuel » ; la prestation d'alphazoom est reconnue comme entièrement livrée au moment de la remise au client du matériel audiovisuel. La société s'occupe également de la diffusion de ces films, notamment sur Internet ou supports physiques (DVD, etc.). Les coûts relatifs à l'enregistrement sur les diverses plateformes de diffusion Internet ou coûts relatifs aux supports DVD peuvent aussi bien être à la charge du client que d'alphazoom, selon accord spécifique. alphazoom offre également ses services dans le domaine de la conception de sites Internet et conseils en marketing.

3. OFFRE ET CONCLUSION DU CONTRAT

Les informations et prix indicatifs pouvant figurer dans des listes de prix et dans des prospectus sont sans garantie ; de même, les renseignements téléphoniques ne sont pas valables à long terme et les données qu'alphazoom qualifie de valeurs indicatives ne la lient pas et ne peuvent servir qu'à estimer des ordres de grandeur. Les offres présentées au client à titre ferme par écrit, par fax ou par e-mail, lient le proposant. Lorsque le client demande des livraisons, produits ou prestations qui ne sont pas inclus dans l'offre, ces prestations seront facturées séparément.

Une offre à titre ferme est valable 10 jours, à moins que les parties n'aient convenu par écrit d'une autre durée. L'offre, ainsi que tous les documents et échantillons remis avec cette dernière, sont considérés comme confidentiels et à destination exclusive du client ; ils demeurent la propriété d'alphazoom et ne peuvent en aucun cas être divulgués à des tiers sans l'accord écrit d'alphazoom.

Une offre ferme est réputée acceptée lorsque le client donne son accord par écrit, par fax ou par e-mail. Ce faisant, le client atteste avoir pris connaissance et accepter les présentes CGV et le contrat entre alphazoom et le client prend effet. alphazoom confirmera par écrit la réception de la commande, soit par fax, soit par e-mail.

Lorsque le client désire apporter des modifications par rapport à une offre, le vendeur l'informer dans les deux semaines si la modification est possible, et le cas échéant les effets qu'elle aura sur l'exécution des prestations, les délais et les prix. Le vendeur est tenu durant deux semaines de présenter une offre relative à la modification de la prestation convenue. Aucune modification n'est possible pour des produits qui ont déjà été livrés.

4. PRODUCTION DU MATERIEL AUDIOVISUEL

alphazoom produit le matériel audiovisuel aux dates et lieux convenus avec le client, et en accord avec les détails énumérés dans l'offre ferme, en tenant compte des indications du storyboard et calendrier y relatif. alphazoom veille, à l'aide du matériel audiovisuel produit pour le compte du client, à présenter les produits et services de ce dernier de manière professionnelle et ainsi leur assurer un bon impact publicitaire.

Le client est responsable de la préparation adéquate des lieux de tournage (cf. Devoirs d'assistance du client) ; si ceux-ci ne sont pas prêts le jour du tournage et qu'alphazoom doit reporter la journée de production, les frais occasionnés seront à la charge du client.

Le client est tenu d'examiner le matériel de prise de vue à la fin de la séance de production (tournage) et d'aviser par écrit et sans délai tout défaut de qualité éventuel. alphazoom ne reconnaît que les réclamations faites en bonne et due forme et dans le délai fixé et qui sont assorties d'une description exhaustive du ou des défauts opposables et pouvant être corrigé(s) par alphazoom. À défaut de réclamation à la fin de la séance de production, la prestation de production d'alphazoom sera reconnue acceptée par le client. La suppression des défauts avisés peut impliquer la production d'un nouveau matériel de prise de vue que le client doit encore une fois contrôler et accepter selon la même procédure.

Le traitement (postproduction) du matériel de prise de vue a lieu à l'issue de la séance de production et porte sur le matériel de prise de vue accepté par le client. alphazoom s'engage dans la mesure du possible à tenir compte des propositions relatives aux textes, musiques et voix-off faites par le client, pour autant qu'elles soient conformes au concept rédactionnel et aux normes de qualité d'alphazoom. De ce fait, le client reconnaît à alphazoom une certaine liberté dans ses activités de postproduction.

5. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison fermes n'engagent alphazoom que si les documents nécessaires (storyboard, textes, supports de données, images, vidéos, etc.) lui parviennent dans les temps fixés. L'engagement de tenir les délais court dès la réception des documents par alphazoom et prend fin le jour où le matériel audiovisuel quitte l'entreprise. Si les délais sont dépassés pour une raison indépendante de la volonté d'alphazoom (grèves, coupures de courant, conditions météorologiques, catastrophes naturelles ou tous les cas de force majeure), le client ne peut pas annuler sa commande ni rendre alphazoom responsable des dommages pouvant résulter de ce dépassement. En cas de dépassement des délais, alphazoom est responsable dans la limite de la valeur du produit, pour autant qu'il existe une confirmation écrite des délais.

6. DEVOIRS D'ASSISTANCE DU CLIENT

Le client s'engage à soutenir l'équipe de production d'alphazoom en lui apportant une assistance adéquate conformément aux instructions du responsable de production et à se mettre à sa disposition sur le lieu de production aux dates et heures convenues. Sauf convention contraire, le lieu de production est situé dans les locaux commerciaux du client qui s'engage à maintenir lesdits locaux dans un état de propreté et de rangement répondant aux besoins de la production (tout document confidentiel devrait être à l'abri des caméras, les ampoules défectueuses devraient être changées, sols et vitres propres, bureaux rangés, etc.).

Le matériel externe mis à disposition par le client pour la production du matériel audiovisuel doit être remis à alphazoom au plus tard le jour de la réunion de production.

7. DROIT A L'IMAGE ET DROIT DE REPRODUCTION

Le client s'engage à informer ses figurants et/ou participants qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image, le cas échéant en faisant signer une déclaration de consentement. Si toutefois certaines personnes ne souhaitent pas être filmées, le client s'engage à en informer sans délai alphazoom. Il en va de la responsabilité du client de s'assurer que les participants ne demandent pas de droit à l'image. L'équipe de production d'alphazoom peut exiger de la part de toutes les personnes participantes qu'elles signent une déclaration de consentement. Le client doit d'autre part s'assurer avoir le droit de filmer l'immeuble dans lequel il se trouve, y compris les enseignes pouvant figurer à l'entrée de ce dernier.

Dans le cas où le client met à disposition d'alphazoom du matériel destiné à la production du moyen audiovisuel (photos, films, textes ou autre), ce dernier doit se porter garant qu'il dispose des droits d'utilisation nécessaires ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias ; cela est présumé. Le client s'engage à indemniser alphazoom de toute prétention qui pourrait être émise pour toute violation de cette garantie.

8. ADAPTATION DU MATERIEL AUDIOVISUEL

Le client peut demander à alphazoom des modifications ultérieures au projet initial, par exemple suite à la transformation d'un local, nouveaux locaux ou nouvelle direction. Ces modifications ne sont pas comprises dans les prix de l'offre et seront facturées en sus. À cette fin, le client adresse à alphazoom par écrit une proposition de modification détaillée ; alphazoom fera parvenir au client, dans un délai de 2 semaines suivant la réception de la demande, une offre chiffrée. Les adaptations ne seront réalisées qu'après que le client se soit acquitté des frais supplémentaires y relatifs.

9. UTILISATION DES MOYENS AUDIOVISUELS PAR LE CLIENT

Lors de la remise du matériel audiovisuel, alphazoom accorde au client le droit d'utiliser et diffuser ce matériel. Le client est notamment autorisé à intégrer ce matériel dans sa page d'accueil Internet. Il en assure lui-même l'intégration dans ses propres supports publicitaires ; alphazoom peut fournir assistance sur demande et contre rémunération.

Le client n'est pas autorisé à modifier le matériel audiovisuel produit et livré par alphazoom ; le générique de début et/ou de fin produit par alphazoom fait partie intégrante du support livré. Si les paiements ne sont pas effectués aux échéances prévues, alphazoom se réserve le droit de retirer au client l'autorisation d'utiliser et de diffuser le matériel audiovisuel livré.

Si le client contrevient à l'une ou l'autre de ces obligations, le droit du client d'utiliser le matériel audiovisuel s'éteint.

10. DIFFUSION DU MATERIEL AUDIOVISUEL

Sauf avis contraire formulé par écrit par le client, alphazoom est autorisé à diffuser le matériel audiovisuel produit pour le compte de ses clients sur différentes plateformes Internet de diffusion de vidéos (ci-après appelées canaux de diffusion) et à les utiliser sans limite de temps ou géographique à des fins de communication.

Les canaux de diffusion peuvent inclure tant des médias en ligne (Internet, téléphones portables etc.) que des médias hors-ligne (CD-ROM, clés USB, etc.). alphazoom est libre du choix des canaux de diffusion et se réserve le droit à tout moment d'en ajouter de nouveaux ou d'en supprimer. Si le client désire utiliser de nouveaux canaux de diffusion non prévus par alphazoom, cela doit faire l'objet d'une convention séparée.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client est autorisé à utiliser le matériel audiovisuel produit par alphazoom conformément aux dispositions du présent contrat. alphazoom lui cède ses droits d'auteur liés au matériel audiovisuel dès que le montant total de la facture a été réglé.

alphazoom est cependant autorisé à utiliser ce matériel pour son propre compte (comme matériel de démonstration, publicité) et ce gratuitement.

12. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont fixés dans l'offre. La taxe sur la valeur ajoutée est facturée en sus. Le client s'engage à régler le paiement dans les délais. Sauf indication contraire explicitement mentionnée dans l'offre, 50% du montant doit être réglé par le client lors de la signature du contrat. Le solde résiduel est payable à 10 jours dès réception du matériel audiovisuel. De même, sans indication contraire, aucun rabais ne sera accordé. Le produit livré reste propriété d'alphazoom jusqu'au paiement complet de la facture.

Pour toute commande exigeant une forte immobilisation de fonds (sous-traitance ou exécution de travaux dépassant une durée d'un mois), alphazoom peut exiger des acomptes qui assurent la couverture des sommes engagées. Dans ce cas, le montant des acomptes et échéances seront définis dans la confirmation de commande.

En cas de retard de paiement et après le premier rappel, alphazoom est autorisée à facturer des intérêts annuels de retard de 5% du montant total de la facture, auxquels s'ajouteront les frais de recouvrement éventuels. alphazoom se réserve le droit de céder à tout moment ses créances à un tiers.

13. CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la part du client, alphazoom facture le client selon les règles suivantes : annulation à plus de 72 heures de la date du tournage, 50% du montant total de l'offre ferme ; à moins de 72 heures de la date du tournage, 60% du montant total et à moins de 48 heures de la date du tournage, 70% du montant total.

14. GARANTIE ET RECLAMATIONS

alphazoom garantit la production de moyens audiovisuels qualitativement adaptés aux services en ligne et conformément à son offre de base. Les réclamations relatives à la séance de production sont réglées au point 4 du présent document. Toutes réclamations concernant la qualité ou quantité du produit doivent être formulées par écrit dans un délai de 5 jours dès réception du produit, faute de quoi la livraison est considérée comme conforme. En cas de réclamation justifiée, les dommages directs doivent être réparés dans un délai approprié.

15. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

La responsabilité d'alphazoom en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés est limitée au remboursement des supports vierges, pour autant que ceux-ci soient disponibles sur le marché. Aussi, pour toute remise de médias, le client aura pris le soin de réaliser une copie.

Dans le cadre de son activité, alphazoom est assurée en Responsabilité Civile avec une couverture de CHF 3'000'000.- pour tout dégât matériel causé par sa faute ou sa négligence. Si pour une raison ou l'autre, le client estime ces couvertures insuffisantes, il est de son ressort de contracter en temps et auprès de sa propre compagnie les assurances complémentaires qu'il jugerait utiles.

Il est du devoir du client de s'assurer que le matériel audiovisuel livré ne va pas porter préjudice à son image ou à la marche des affaires de l'entreprise. alphazoom se décharge de toute responsabilité dans ce domaine (dommages indirects ou dommages consécutifs) de même que pour les dommages imputables à une légère négligence de sa part. La responsabilité d'alphazoom est en outre exclue si le client a omis de l'informer immédiatement des dommages survenus ou s'il n'a pas pleinement contribué à prévenir la survenance de ces prétentions ou dommages.

16. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Le for est au siège d'alphazoom qui peut également choisir d'agir devant le tribunal du domicile du client ou de la société de recouvrement déterminée par alphazoom. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout conflit qui pourrait surgir lors de l'exécution du contrat.